



Union
syndicale
Solidaires

Communiqué de presse

Paris, le 7 octobre 2021

Le Ministère organise la précarité dans les écoles !

À chaque rentrée scolaire, pour pourvoir les postes restés vacants dans les écoles, le Ministère peut soit recruter des professeur·es supplémentaires sur la liste complémentaire du concours, soit faire appel à des contractuel·les. Dans le premier cas, les professeur·es stagiaires ainsi recruté·es reçoivent une formation et peuvent prétendre à une titularisation. Dans le deuxième cas, le contrat s'arrête à la fin de l'année scolaire et c'est le retour à la case Pôle emploi. Il s'agit donc d'un choix politique : créer des emplois pérennes ou généraliser la précarité.

Cette année, près de 3 500 professeur·es des écoles contractuel·les ont été recruté·es au 1er octobre 2021, soit 38% de plus que l'année dernière à la même date. Cela révèle à la fois l'incurie du Ministère, qui aurait dû ouvrir plus de postes au concours, et sa gestion cynique du recrutement. En effet, dans certaines académies, des contractuel·les ont été embauché·es alors même qu'il restait des inscrit·es sur les listes complémentaires. C'est le cas notamment à Paris où seuls 20 recrutements supplémentaires de stagiaires ont été autorisés pour pourvoir les 70 postes vacants à la rentrée. Pour le reste, ce seront des professeur·es précaires qui assureront le service public d'éducation. Dans certains départements, ce recrutement de contractuel·les a pris des proportions inédites et 544 professeur·es ont ainsi été recruté·es par contrat dans le seul département du 93, où la liste complémentaire était déjà épuisée. Les enseignant·es contractuel·les subissent par ailleurs un manque criant de formation et d'accompagnement lors de leur entrée dans le métier.

Face à une telle situation, SUD éducation revendique plus que jamais un plan d'urgence pour l'éducation. Il est urgent de créer des postes supplémentaires en recrutant l'ensemble des inscrit·es sur liste complémentaire ou en organisant si nécessaire des concours exceptionnels pour couvrir les besoins.

SUD éducation revendique la titularisation sans condition de concours ni de nationalité avec le même statut de fonctionnaire des enseignant·es contractuel·les recruté·es pour pallier les manques de personnels car les collègues en question ont rempli les mêmes missions que les autres professeur·es des écoles.

Fédération SUD Éducation

31 rue de la Grange aux Belles,
75010 Paris

01 58 39 30 12

fede@sudeducation.org

www.sudeducation.org

